



panorapresse

Au pays d'Alençon. D'abord recalé au Bac, il est admis trois mois plus tard

L'ORNE HEBDO | mardi 24 octobre 2017

673 mots



Le jeune garçon est fier aujourd'hui de présenter son diplôme, reçu il y a quelques jours.

Persuadé d'avoir réussi son Bac Pro alors que les résultats officiels lui annonçaient le contraire, un jeune homme du pays d'Alençon a fait appel. Il vient d'apprendre qu'il est reçu !

Colère. C'est le premier sentiment qui l'a envahi quand le rectorat de Nantes l'a averti, par téléphone fin septembre, qu'une erreur s'était glissée lors du comptage de ses points : oui, il était bien admis aux épreuves du Bac ! Colère parce qu'il a le sentiment d'avoir été volé d'un moment important, à partager avec ses amis et sa famille. Et colère d'avoir attendu trois mois pour savoir.

« Je pensais aller au rattrapage »

Thomas* a 19 ans et habite depuis toujours une commune sarthoise de la Communauté urbaine d'Alençon. C'est au Mans qu'il préparait un bac professionnel technicien du bâtiment, option études et économie (Bac TEE). Le 7 juillet, lors des résultats, il découvre qu'il n'est pas admis.

Tout d'abord sur Internet puis directement au lycée. « **J'avais 9,71 de moyenne donc je pensais aller au rattrapage** », explique le jeune homme. « **Mais je découvre que j'ai une note inférieure à 8 en pratique. Donc c'était fini** ». Le garçon reste persuadé pourtant d'avoir réussi les épreuves et c'est donc sur cette faible note qu'il s'interroge... « **Il s'agissait d'une épreuve orale, de présentation de dossier. Or, il fallait rendre le document la veille de l'épreuve à son professeur. J'ai été malade et le jour de l'examen mon professeur m'a averti qu'il pouvait m'enlever 5 points, alors même que je lui présentais une feuille de soins** ».

Pour lui, les points manquants viennent de là et c'est un sentiment d'injustice qui surgit. Il rencontre donc le proviseur de son lycée qui lui propose de faire appel. « **J'ai écrit une lettre aussitôt à l'académie de Nantes afin qu'on étudie mon dossier** ». Le proviseur appelle de son côté et l'Académie informe qu'un délai de trois à quatre mois est nécessaire.

Des points oubliés

En attendant, Thomas se réinscrit en Bac, mais cette fois en alternance, dans un centre de formation d'apprentissage de Caen. Un entrepreneur d'Arçonnay lui signe un contrat. « **J'étais dégoûté et pas vraiment motivé** », reconnaît le garçon qui reste persuadé de sa réussite.

Le coup de fil reçu fin septembre lui donnera raison. « **On m'a dit qu'on avait étudié mon dossier et mes examens. Ils se sont rendu compte que le correcteur avait tout simplement oublié de compter des points sur une copie ! Et que j'avais donc le bac** ». Tout simplement.

La colère passée, puis la joie, Thomas réalise qu'il doit rompre son contrat avec son employeur pour s'inscrire en BTS. « **Or le CFA de Caen ne fait pas cette formation ! C'est là où j'étais en colère aussi. Il y avait une formation à Nantes mais elle était complète. Le rectorat de Nantes, qui a reconnu son erreur, a suivi mon dossier. J'ai trouvé un CFA à Rouen qui a accepté de me prendre** ».

Et son patron sarthois a accepté de l'accompagner en lui signant un nouveau contrat. « **On est passé par beaucoup d'émotions** », confie la maman. « **On l'a tout d'abord sermonné puis félicité ! Je ne pensais pas qu'un correcteur pouvait se tromper et oublier de compter des points... J'étais persuadée que son appel ne donnerait rien. J'ai eu tort** ».

* Prénom d'emprunt

N.L.